

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1080-01-2020

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 4 mai 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1080-01-2020, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1080-2019 DÉCRÉTANT
L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2020).**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi* et est disponible pour consultation sous la rubrique Administration municipale / Règlements municipaux sur le site Internet de la ville www.bromont.com.

Bromont, ce 6^e jour de mai 2020.

La greffière par intérim,

Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques par intérim